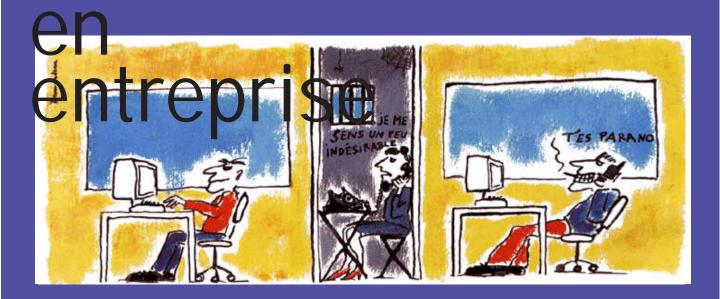
Le harcèlement moral



'Un mot qui vient bien, ça peut tuer ou humilier, sans qu'on se salisse les mains. Pierre Desproges SIECLE.

LE 21 EME SIÈCLE EST LE SIÈCLE DE LA Une des grandes joies de la vie, COMMUNICATION. IL FAUT MAINTENANT QUE C'est d'humilier ses semblables." LES RAPPORTS ENTRE LES SALARIÉS ET LEURS EMPLOYEURS SOIENT DIGNES DE CE

> Les victimes de harcèlementont le plus grand mal s'apercevoir de ce qui leur arrive vraiment. Surtout au débutet, si la prise de conscience n'intervient pas, la situation peut devenir très grave.

> Nous avous ainsi comme objectifs d'analyser les mécanismes du harcèlement afin de vous informer et dans une optique de prévention pour vous montrer les dangers de l'application du harcèlement comme méthode de management; mais surtout vous donner les moyens d'en repérer les signes pour pouvoir réagir face à ce genre de situations perverses.

IL Y VA DE LADIGNITÉ HUMAINE.

MOREL Célia / PAGES Coralie / PANCIERA Alexandre / REINAUD Pascal

ntroduction

Cela commence par des paroles blessantes, des regards et un comportement agressif de la part d'une personne ou d'un groupe. L'acharnement et la répétition sont tels que très vite on se sent isolé.

confus, stressé, on s'enfonce dans la peur, et au bout du compte c'est sa vie qui peutêtre détruite. On appelle cela le harcèlement moral, cette conduite abusive peut mener au véritable" meurtre psychique ".

Le pervers narcissique, sous des dehors souriants et une apparence aimante, arrive à détruire une personne. Il use de paroles d'humiliation tout sourire, de mots qui tuent sans colère, d'ambigutés qui, à la longue, mettent en péril la santé physique et psychique de la victime. Même si on a du malà la nommer, il faut se convaincre que cette conduite abusive est une agression. l'agresseur créedes conditions relationnelles déplorables qui ont des conséquences désastreuses sur la santé psychique de la victime (asthme, obsité, eczma, conduite de retrait, troubles de l'humeur, arrêt maladie, phobie sociale, suicide...)

En France, depuis cesdernières années, dans les entreprises comme dans les médias, il a surtoutété question de harcèle ment sexuel, le seul pris en compte dans la législation franaise et qui n'est pourtant qu'un aspect du harcèlement au sens large. En effet, le contexte de crise économique actuelle qui se traduit par un chômage massif dans les sociétés industrielles, pousse à faire penser aux salariés qu'ils doivent être prêts accepter tout ce que l'entreprise leur demande.

D'après une étude de la Fondation Europenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (http://www.fr.eurofound.ie) datant de 1998, 1.9 million de Français auraient endurédes actes d'intimidation et de brimade sur leur lieu de travail en 1997.

Mais qu'est-ce que le harclement moral, ou mobbing en Anglais ?

Définitions

Le harcèlement moral est un phènomne difficile à définir tant sur le plan médical que juridique. Un projet de loi est en cours, ce dernier le défini comme harcèlement par dégradation délibéré edes conditions de travail " mais cette définition mérite d'être complétée: en effet la définition qui figure dans les dictionnaires ('Soumettre sans arrêtàdes (petites) attaques réitérées, des (rapides) assauts incessants") appui sur une notion essentielle, la notion de pression permanente qui pourrai êtrecomplété par 'pour contraindre quelqu'un à renoncer à ses droits, à sa dignité..."

pour M F Hirigoyen, psychiatre spécialiste du harcèlement, le harcèlement moral dans l'entreprise doit

êtredéfinicomme :

'toutes conduites abusives se manifestant notamment par des comportements, ues paroles, des actes, des gestes, des écrits, pouvant porter atteinte à la personnalité, à la gour dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, mettre en péril l'emploi de celle-ci ou dégrader le climat de travail." toutes conduites abusives se manifestant notamment par des comportements, des page 2

LE HARCÈLEMENT MORAL APPARAIT DANS TROIS CAS:

- QUAND IL Y A DES PERVERS NARCIS-

- QUAND L'ORGANI -SATION DU TRAVAIL **FST MAUVAISF**

Comment<u>a marche?</u>

Cela commence par des remarques bénignes, des reproches sur votre travail, sur vos capacités. Puis le ton se durcit, votre suprieur ne vous adresse plus la parole qu'à travers des notes ou des dossiers sur votre bureau. Pensant avoir commis une faute, vous vous efforcez dès lors de travailler mieux mais très vite les réprimandes deviennent systématiques et injustifiées. Isolé de vos collègues de travail bien content que vous focalisiez l'ire de la hirarchie, traité de paranoïaque par votre entourage, vous ne savez plus que faire. Stress en permanence, vous redoutez le lundi matin et priez chaque jour pour ne pas LE rencontrer. Lui ? le harceleur car c'est bien de harcèle-

HARCÈLEMENT =
1. RÉPÉTITION
2. DURÉE
3. VOLONTÉ DE DÉTRUIRE
4. ATTEINTE À LA DIGNITÉ
5. CONSÉQUENCES SUR
LA SANTÉ PHYSIQUE OU
PSYCHIQUE

ment dont il s'agit. Violence froide, sournoise, assez invisible c'est par la réptition et l'accumulation de petites attaques que le harcèlementdevient réellement destructeur.

Au sein de l'entreprise il peut prendre plusieurs formes :

- Harcèlemententre collèguesde travail (horizontal) : de par votre différencevous attirez les brimades et les moqueries de vos collègues de travail, apparenté à du bizutage l'entreprise laisse faire. Les agressions naissent de la comptitivité entre les salariésen vue d'avancement, si vous êtes trop performant vous devenez dangereux.
- Harcèlementd'un supérieursur un subordonné(descendant) : le cas le plus fréquent.Le supérieur dirige ses subordonnésde manière tyrannique afin d'asseoir son pouvoir. Parfois il harcèleafin de se rehausser et il prend plaisir à démolirun subordonnédésigné comme bouc émissaire.
- Harcèlementdes subordonnés sur un suprieur (ascendant) : cas assez rare. Il se présente lorsque le nouveau supérieur n'arrive pas s'intégrerou à s'imposer dans le groupe. Les subordonnés sabotent le travail et la responsabilité retombe sur le suprieur .

Les moyens utilisés

Ils sont aussi nombreux que le permet l'imagination du pervers qui harcèle une victime. Mais, dans les grandes lignes, on peut citer:

1. Déconsidérer la victime

Le "jeu" consiste à déformer tout ce que dit ou fait la victime de façon à le faire apparaître négatif. Se moquer de ses petits travers ou défauts. Dénigrer son travail et/ou ses capacités professionnelles. Essayer de l'attaquer à travers sa vie privée (famille, réputation) pour le déstabiliser encore plus.

2. Isoler la victime

On n'adresse plus la parole à la victime et on encourage l'entourage à pratiquer de la même manière. Après quelques semaines de la phase "déconsidération", il n'est pas rare de trouver quelques personnes qui veuillent suivre le mouvement. Plutôt que de se faire agresser, il est fort probable que la victime choisira aussi de s'isoler elle-même, ce qui renforcera l'effet de celui provoqué par le pervers car celui qui choisit de s'extraire d'un groupe est fort mal perçu. Le pervers aura créé une nouvelle brèche par laquelle il s'engouffrera en faisant croire que la victime

n'est pas sociable, qu'elle méprise les autres, etc.. Une autre technique, plus rapide, consiste aussi à lancer des rumeurs malveillantes.

3. Empêcher la victime de s'exprimer

La plupart du temps, le pervers ne parviendrait pas à ses fins si la victime pouvait se défendre. Il faut donc empêcher la victime de parler, de façon à continuer à bénéficier du soutien passif (quelquefois actif) des autres collègues que l'on a réussit à mettre dans sa poche. Tout se joue donc soit par derrière, à l'insu de la victime ou suffisamment loin pour que cela fasse mal à la victime tout en gardant la possibilité de jouer la carte du " tu as mal interprété ce que l'on disait ", soit en sousentendus que toute l'assemblée comprend mais contre lesquels il est tout aussi impossible de se défendre. De toutes façons, même lorsque les choses sont exprimées clairement, il ne s'agit pas d'une réelle franchise du pervers puisqu'il sait que l'assemblée lui est favorable.

4. Discréditer la victime dans son travail

Pour un chef, cela peut être de contraindre la victime à des tâches nettement inférieures ou nettement supérieures à ses compétences. Pour un collègue, sous-entendre que la personne n'a pas les compétences requises pour ce qu'on lui confie ou passe son temps de travail à des occupations personnelles.

5. Si la victime se défend, l'accuser de paranoïa

Comme l'exprimait Sarah Carpentier dans un article de l'Express, tout est reproché derrière les plantes vertes et les fausses cloisons. Donc il est facile de faire croire que la victime est paranoïaque car celle-ci ne dispose pas de preuves tangibles puisque tout se passe oralement.

QUI DÉPASSE REN-CONTRE-RA LE MAR-TE ALI

Exemples

Formes que le harcèlement peut prendre en entreprise :

- Votre suprieur hirarchique ne vous adresse plus la parole qu'à travers des notes ou des dossiers sur votre bureau.
- Tout travail est réprimandéde façoninjustifié.
- On critique non pas votre travail mais vos capacités.
- Vous êtestoujours en dehors de la moindre information concernant votre carrire ou votre travail.
- Du jour au lendemain, vous vous retrouvez surchargéde travail ou l'inverse sans aucune tache à effectuer.
- Malgré vos efforts, aucuns encouragements, aucunes flicitations ne viennent vous motiver.
- On s'adresse vous sur ton méprisant, remarques blessantes ou désobligeantes
- -humiliations publiques
- -objectifs disproportionns
- Vous êtes totalement discrédité aux yeux de vos collègues. On vous fait passer pour un(e) incapable ou un(e) hystérique.
- On vous retire les moyens matérielsnécessaires votre travail (téléphone...)
- On manie les sous-entendus et les non-dits
- Les agressions semblent apparemment anodines mais sont continuelles

Attention

Le harcèlement moral ne doit pas être confonduavec, pressions la productivité, différents professionnels, abus de pouvoir, ou stress, car pour qu'il ait harcèlement il faut qu'il y ait volonté de détruire.

page 4

∟e rôle du gestionnaire

Le gestionnaire joue un rôle important dans le processus de harcèlement: en effet dans le cas de pervers narcissiques il pourra agir en rappelant les rêgles d'étiques, en isolant les individus pervers ou en faisant attention l'organisation du travail.

le bon manager saura ainsi:

- être juste
- commander
- évaluer
- organiser la hiérarchie et le travail
- être responsable
- maintenir le dialogue avec ses subordonnés et les partenaires sociaux

il lui faudra:

- rappeler les rêgles d'éthique
- orienter les remontrances sur les défautsdu travail mais pas sur la personne elle-même
- donner des consignes préciseset des objectifs clairs
- éviter les injonctions paradoxales ou impossibles
- organiser clairement le travail et la hiérarchie
- contrôlersa hirarchie
- éviterles conflits de compétences
- mettre en place un systême de médiation
- reprerer et isoler les individus pervers
- humaniser le management et les rapports sociaux
- ne pas hésiter àdemanderconseil au CHSCT et la médecine du travail
- séparer les individus

Malheureusement le harcèlement n'est pas toujours le fait de pervers narcissiques, il existe des méthodesde management se basant sur le harcèlement pendant une priode de restructuration certaines entreprises sont tentes de pousser les éléments indésirables à la démission ou à la faute. Il existerait même des stages de harcèlement.Le harcèlementest ici institutionnalisé, mais ces entreprises prennent un risque non calculé: le harcèlementest aujourd'hui de plus en plus média tisé, une loi devrait bientôtêtre votée, les victimes vont désor mais avoir la parole. Il ne faudrait pas oublier qu'une entreprise n'est pas uniquementjugée par ses actionnaires mais aussi par ses clients et ces derniers accordent une grande

importance à la réputation et l'éthique. ENFIN n'oublions pas que pour bien travailler il fautêtre bien dans sa peau rejoignant ainsi en partie le 'Well been', une entreprise a tout intérêtsàne pas page 5 trop maltraiter ses employés si elle désire que ses derniers soient productifs.

Dans le cas de volonté de management par le harcèlement il faut que le gestionnaire comprenne qu'à long terme cette politique sera nuisible à l'entreprise.

Que faire?

Il n'existe pas de forme d'actions réellement concréte pour prévenir le harcèlement. Toutefois des solutions existent :

la prévention réside dans l'attitude psychologique que la future victime doit avoir ou acqurir:

- Elle doit imprativement s'affirmer sans chercher l'affrontement
- Elle doit dénoncer la situation , les abus à la hiérarchie et trouver le DRH
- Elle doit **jouer l'**indiffrence (le harceleur se découragera si ses actions sont vaines : il ne doit pas voir que ses actions génère un trouble)

garder son sang froid et ne pas répondre

ne pas entendre les sous entendus et faire repréciser métacommuniquer

- Elle ne doit pas avoir peur d'exprimer un **refus** (si les tâchesprofessionnelles sont irralisables, elle ne doit pas se laisser dominer)
- ne pas se justifier

IL FAUDRA TOUT D'ABORD DÉFINIR, NOM-MER POUR POUVOIR COMPRENDRE ET RÉAGIR

Conseils

- repreré et réagir le plus tt possible
- Ne pas hésiter à demander conseil aux médecins du travail, au CHSCT, aux représentants du personnel, aux syndicats, un psychologue.
- consulter un psy afin de trouver les ressources pour réagir
- ne pas démissionner (sauf si la situation tourne au fonctionnement obsessionnel et cause de graves problèmespsychologiques, dans ce cas là protéger la sainté devient prioritaire)
- monter un dossier (témoignage, lettres, photos, mains courantes..)
- ex: j'ai pris bonne note de ta demande du... telle heure... pour....
 - noter toutes les agressions
- rester irréprochabledans son travail
- déclarerou requalifier en accident de travail les opressions, malaises, etc... subies cause d'un

harcèlementau travail ou en rapport avec lui.

- ne pas tomber dans l'hystrie et la monomania
- attention ne pas aggresser son entourage ou les personnes pouvant vous aider.
- éviderde se construire uniquement sur le travail en multipliant les activités socialisantes (sport, hobbies, culture...)
- chercher un autre emploi
- toujours avoir un témoin pour un entretien concernant une rupture de contrat



Vers qui se tourner?

- La médecinedu travail : c'est elle que vous pouvez le plus souvent vous adresser. En effet , elle a d'abord un rôlede conseil et d'écoute. Elle saura vous conseiller et vous aider vous sortir de la dangereuse spirale psychologique dans laquelle vous tes pris. Elle na malheureusement qu'un rôlede conseil dans l'entreprise. Mais elle pourra vous obtenir un arrêtde travail. (Ce qui pourra égalementvous aidez dans la constitution d' un dossier si vous souhaitez aller devant les tribunaux). La médecinedu travail a une fonction nécessairepour vous mais limite dans l'action contre le harcèlementet le harceleur en particulier.
- Le CHSCT: ou Comitéd'Hygine et de Sécuritédes Conditions de Travail, indépendant,il peut intervenir sur la demande des représentants du personnel ou de l'employeur. Il effectue au moins une fois par trimestre une inspection sur le lieu de travail. S'il constate un dysfonctionnement, il doit en informer l'employeur qui, s'il ne prends de mesure, peut êtremis en demeure.
- Linspection du travail : elle veille l'application du droit du travail dans les entreprises. Elle peut agir dans n'importe quelles entreprises et ce mêmesans l'accord du chef d'entreprise.
- Les associations : Ce sont elles les plus actives. Elles peuvent vous écouteret vous conseiller mais elles peuvent aussi agir par le biais de lettres, actions en justice Elles vous aiderons à mener bien vos actions.
- La justice: Dernier bastion contre le harcèlement. Vous pouvez toujours porter plainte. Nous vous conseillons cette alternative si vous avez auparavant constituéun dossier signifiant contre le harceleur. Porter plainte est un élémentmportant si les méthodes de préventions ont échoués, mais il ne faut pas oublier que les procédures sont longues et éprouvantes.

Les principales avances récentesconcernent la reconnaissance comme maladie professionnelle ou accident de travail, par **la jurisprudence**, de défaillancesdes salariés(jusqu'à la tentative de suicide) dues une situation de pression destabilisatrice dans le travail. , partir de l, la responsabilitécivile ou pénalede l'employeur peut éventuellementêtreengage. Si on tombe malade ou on fait des erreurs cause d'une situation de harcèlement, il faut systématiquement demander la requalification des faits dans l'un de ces deux domaines.

En matière de loi, un projet de loi est en cours, mêmes'il est incomplet (protection insuffisante des fonctionnaires et définitionincomplète) ce dernier aura l'immense avantage de donner une base juridique préciseaux futures procédures.

Plusieurs cours ou tribunaux s'offrent vous:

- Prud'hommes : juridiction d'exception paritaire charge de juger les litiges du travail.
- Correctionnel : la pénalisationest aujourd'hui encore difficile, il vous faudra avoir subi des dommages trèsimportants, avoir un dossier extrêmementsolide et réussir prouver linten tionnalité. Mais le nouveau projet de loi devrait faciliter laces aux cours pénales.
- Juridictions civiles (TGI, TI) : plus faciles d'accès, elles devraient vous permettre de demander des dommages et intérêts.
- La cour européennedes droits de l'Homme : dernier recours, si vous considérezque la justice française a statu en contradiction avec les Droits de l'homme.

Quelques adresses utiles:

- Médecinedu travail auquel vous êtesrattachés
- Association Mots pour Maux au Travail (fondéepar des médecinset des psychologues du travail) :

16, rue des Cailles, 67100 STRASBOURG

Tél: 03-88-65-93-88

79, rue Manin, 75019 PARIS

Tél: 01-40-47-86-34

- Association Nationale des Victimes de HarcèlementPsychologique au Travail (ANVHPT):

Maison des Associations

3, boulevard des Lices, 13200 ARLES

Tél: 04-90-93-42-75 Fax: 04-90-49-54-29

- Association Contre le HarcèlementProfessionnel (ACHP) :

17 rue Albert Bayet, Appartement 1105, 75013 PARIS

Tél/Fax: 01-45-83-07-20 Portable: 06-20-60-11-87

- Le site (en Anglais) d'Heinz Leymann, qui a conceptualiséce phénomène Quelques sites internet:

- Le site de l'association Mots pour Maux au Travail : http://www.Leymann.se

http://www.multimania.com/xaumtom

- Le site de l'Association Contre le HarcèlementProfessionnel :

http://www.ifrance.com/achp

-Trèsbon site sur le sujet :

http://www.multimania.com/harcelement/

- Le texte de la proposition de loi contre le harcèlementmoral:

http://www.assemblee-nationale.fr/2/propositions/ pion2053.htm

- Leymann, Heinz: "Mobbing. La perscution au travail". Editions du Seuil,
- Hirigoyen, Marie-France : "Le harcèlementmoral. La violence perverse au quotidien". Editions Syros, 1998.
- Durieux Albert et Jourdain Stéphène "L'entreprise barbare". Editions